

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU GRAND GUÉRET**  
**Extrait**  
**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 13 décembre 2024

**Etaient présents :** M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Patricia GODARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote :** M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Olivia BOULANGER à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

**Etaient excusées :** Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 41

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 10

**Nombre de membres excusés :** 4

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 51

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Philippe PONSARD

**COMMISSIONS INTERIEURES DE TRAVAIL ET D'ETUDES : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

**Rapporteur :** M. le Président

Lors du Conseil Communautaire du 28 novembre 2024, Monsieur Jean-Luc MECHIN, Maire de la commune de Mazeirat, conseiller communautaire titulaire a été installé dans ses fonctions.

Ce dernier a fait part de sa candidature pour participer aux commissions intérieures de travail et d'études suivantes :

5- Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

- Commission transition énergétique développement durable, agenda 21
- Commission eau, assainissement, gestion EPU, GEMAPI

La composition de ces commissions est régie par les articles L 5211-1, L 2121-21, L 2121- 22 et L 5211- 40- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Leurs compositions, comme pour les précédentes créées par le Conseil Communautaire, doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Selon les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT précité :

Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Vu les articles L 5211-1, L 2121-21, L 2121- 22 et L 5211- 40- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la candidature de Monsieur Jean-Luc MECHIN, nouvellement installé, au sein de ces deux commissions,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

-de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de Monsieur Jean-Luc MECHIN, au sein de ces deux commissions,

-de nommer Monsieur Jean-Luc MECHIN, conseiller communautaire titulaire, au sein de ces deux commissions,

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA

The image shows a handwritten signature of Eric CORREIA in black ink. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ" at the top, "GRAND GUÉRET" in the center, and "D'AGGLOMÉRATION" at the bottom. The signature overlaps the stamp.

Le secrétaire de séance  
Philippe PONSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "PONSARD", written over the printed name of the secretary.